

Septembre 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2021 : le manque de composants électroniques affecte les ventes de voitures

En août 2021, 8 288 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 9,6 % par rapport à août 2020. Cette baisse s'explique par l'attentisme des ménages en réaction aux mutations attendues de l'usage de la voiture et par la pénurie mondiale de semi-conducteurs qui touchent les chaînes de production. Comparé à août 2019 et à août 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 12 % et de 20 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 8 % par rapport à la période de septembre 2019 à août 2020 (marquée par l'effondrement des ventes lors du premier confinement) et se sont repliés de 3 % par rapport à la période de septembre 2018 à août 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 52 % des immatriculations du mois d'août. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire, en recul de 14 % par rapport à août 2020 et de 23 % par rapport à août 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes est resté stable en août (+ 0,8 %). Sur un an, ses ventes se sont accrues de 18 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 711	773	278	642	913	4 317
Cyclomoteur	210	121	34	66	213	644
Motocycle	218	107	29	80	113	547
Voiturette	24	21	4	20	16	85
Remorque légère et caravane	120	72	36	47	79	354
VASP léger	213	73	27	49	100	462
Autobus et autocar	44	17	12	10	18	101
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	386	353	57	91	211	1 098
Camion	27	18	6	18	10	79
Tracteur routier	26	8	13	7	29	83
Semi-remorque	11	7	4	5	10	37
Remorque lourde	6	5	2	1	1	15
VASP lourd	8	2	4	3	1	18
Tracteur agricole	59	57	41	41	72	270
Engin agricole (autre que tracteur)	35	50	29	27	37	178
Ensemble	3 098	1 684	576	1 107	1 823	8 288

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

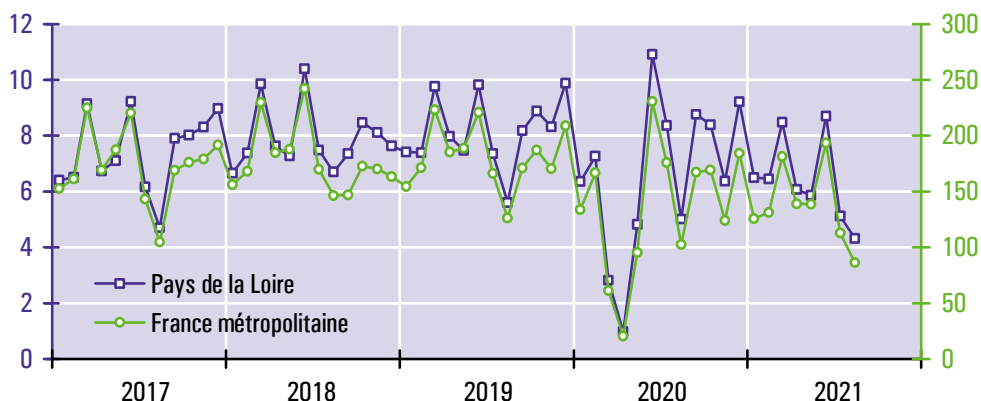
En août 2021, 4 317 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 14 % par rapport à août 2020, inférieure de deux points à celle observée en France métropolitaine (-16 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont augmenté de 3,0 % dans la région et de 1,7 % dans l'Hexagone.

Le marasme du marché automobile ligérien s'est accentué en août. Le recul des immatriculations s'explique principalement par la pénurie mondiale des composants électroniques, affectant les lignes de montage. Les tensions sur le marché des semi-conducteurs sont dues à la pandémie de Covid-19. D'une part, Taïwan, 1^{er} producteur mondial de puces, a connu ces derniers mois une importante vague épidémique, à l'origine de l'arrêt de nombreuses usines. D'autre part, l'explosion du télétravail a entraîné un bond de la demande d'équipements électroniques.

La crise automobile tient également à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les ménages se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici 2035 en Europe. Ils craignent également les limitations de la circulation des voitures en ville et la potentielle baisse de leur valeur qui en découlerait sur le marché de l'occasion. Les personnes physiques représentent désormais moins de la moitié des immatriculations de voitures neuves dans la région.

Les ventes auprès des personnes morales sont en revanche dynamiques (+ 5 % en août, + 9 % sur un an), portées par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

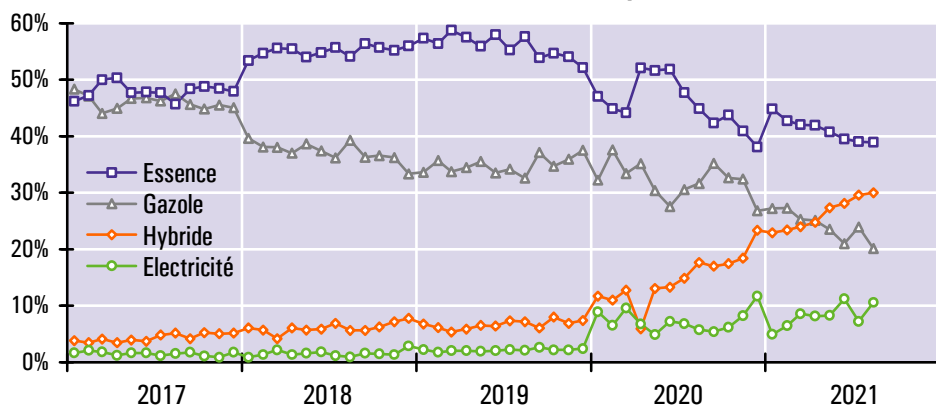
	Août 2021			Septembre 2020 à août 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 711	40 %	- 12 %	32 867	39 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	773	18 %	- 21 %	16 888	20 %	+ 4 %
Mayenne (53)	278	6 %	- 19 %	5 445	6 %	+ 2 %
Sarthe (72)	642	15 %	- 14 %	12 401	15 %	+ 1 %
Vendée (85)	913	21 %	- 9 %	16 660	20 %	+ 2 %
Essence	1 682	39 %	- 25 %	34 808	41 %	- 16 %
Gazole	869	20 %	- 45 %	22 874	27 %	- 17 %
Hybride	1 295	30 %	+ 46 %	19 681	23 %	+ 127 %
Électricité	457	11 %	+ 58 %	6 849	8 %	+ 67 %
Autres motorisations	14	0 %	+ 600 %	49	0 %	- 75 %
Personnes morales	2 320	54 %	+ 5 %	43 318	51 %	+ 9 %
Personnes physiques	1 997	46 %	- 29 %	40 943	49 %	- 3 %
Ensemble	4 317	100 %	- 14 %	84 261	100 %	+ 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2021 et celles d'août 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

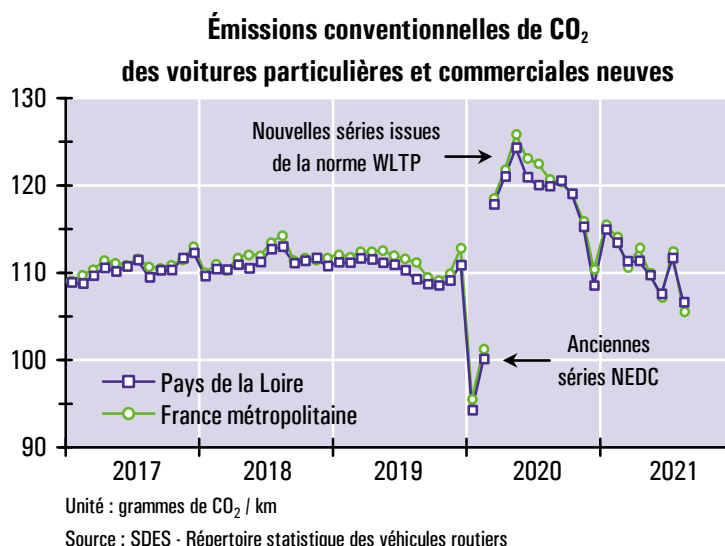
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En août 2021, elles se sont élevées en moyenne à 106,6 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 11 % par rapport à août 2020.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

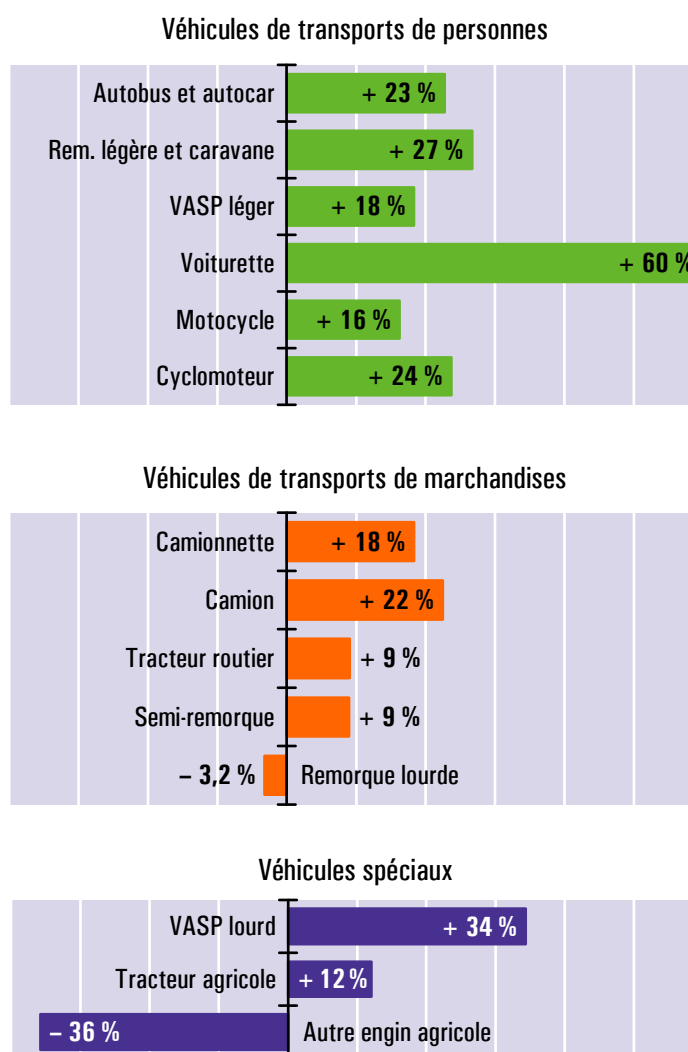
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'août ont diminué de 4,4 % par rapport au même mois de 2020. Paradoxalement, en cumul annuel, les six catégories de véhicules sont désormais en forte croissance. Les autobus et autocars ne font plus exception (+ 23 % sur un an), grâce aux très importantes livraisons de juillet et d'août.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 2,7 % par rapport à août 2020. 84 % d'entre-elles sont des camionnettes. En année glissante, seules les remorques lourdes sont en décroissance. La progression des ventes est de 17 % par rapport à la période de septembre 2019 à août 2020 et de 1 % par rapport à la période de septembre 2018 à août 2019.

Le segment des tracteurs agricoles a augmenté de 12 % au cours des douze derniers mois et a enregistré en août un septième mois consécutif de croissance. Les ventes d'autres engins agricoles ont une trajectoire inverse : elles ont reculé de moitié en août et de 36 % en cumul annuel. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 34 % sur un an.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2020 à août 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (septembre 2019 à août 2020)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021